

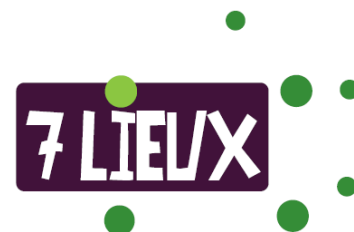
# Les 7 lieux – Centre Social & Culturel

Place du Dr le Tacon - 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

Tél : 04 74 35 32 24 Fax : 04 74 35 26 40

Courriel : [accueil@centre-social-hauteville.com](mailto:accueil@centre-social-hauteville.com)

Site internet : <http://les7lieux.centres-sociaux.fr/>



Hauteville 27/06/2016

## Règlement intérieur des accueils périscolaires de la commune d'Hauteville-Lompnes

Porté par le Centre Social et Culturel les 7 Lieux, l'accueil périscolaire est un service à caractère social et éducatif qui concerne les enfants de l'école élémentaire «Turluru ». Il a pour but d'accueillir les enfants scolarisés en dehors des heures scolaires.

Le centre social et culturel est une association loi 1901, chaque inscrit aux temps périscolaires doit être adhérent à titre individuel ou familial.

### 1-CONSIGNES D'INSCRIPTION

Pour la première inscription administrative, il est important de se rencontrer, la rencontre a lieu au centre social et culturel Les 7 Lieux, nous vous demandons de remplir et signer, les fiches de renseignements administratifs et sanitaires et ce présent règlement.

**Une rencontre obligatoire avec la famille sera demandée avant fin aout, pour l'inscription de votre enfant avec une particularité (Projet Accueil Individualisé, Régime spécifique, unités localisé pour l'inclusion scolaire ULIS)... elle permettra la validation de cette inscription sous certaines conditions.**

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'année, au trimestre, au mois, à la semaine ou occasionnellement jusqu'au jeudi 14h pour la semaine suivante.

Des coupons seront disponibles auprès des animateurs, au centre social et culturel, nous prenons également les inscriptions par mail sur notre site internet, onglet Inscriptions

<http://les7lieux.centres-sociaux.fr/>

- Trois jours par an et par enfant peuvent être utilisés pour une inscription hors délais.
- En cas de motif exceptionnel (hospitalisation, accident...) nous pouvons inscrire votre enfant au dernier moment, merci de contacter le centre social et culturel.
- **Deux jours de carence vous seront facturés** si votre enfant est absent. Annulation de l'inscription dès le troisième jour sous condition de nous fournir un certificat médical.

**En cas d'absence de votre enfant merci de prévenir le centre social et culturel par mot, mail ou téléphone pour la coordination et responsabilité de la sécurité de votre enfant (Accueil matin, midi, soir et TAP).**

**En cas de dispense, il est impératif de nous prévenir et fournir une photocopie en plus de celle donnée à l'école pour adapter au mieux l'organisation des temps.**

### 2- Les accueils

L'accueil des enfants est assuré par le personnel d'animation qualifié et titulaire de PC1 (premier secours citoyen) du Centre Social et Culturel les 7 Lieux.



Association loi 1901 financée par :



### Les différents accueils périscolaires :

- Accueil du matin de 7h30 à 8h15/ 8h20
- Accueil de midi de 11h30 à 12h15
- Accueil de midi avec le repas au restaurant scolaire du collège Sixdenier de 11h30 à 13h20.
- Accueil du soir de 16h30 à 18h (prévoir le goûter) détente, devoir et jeux collectifs à l'école.
- Temps d'Activités Périscolaires en partenariat avec la commune sont proposés par ateliers de 14h45-16h30 le lundi et vendredi. Ces temps sont facultatifs.
- Le « Mercredi Evasions », accueil à partir de 12h (ou 13h30)-18h, repas et/ou demi-journée sous condition d'inscription.

**Les temps d'accueils, variables suivant le moment où ils sont proposés, valorisent la découverte de nouveaux jeux, le développement de la curiosité et la créativité de l'enfant.**

#### 2-1 L'accueil du matin

L'accueil des matins a lieu dans la salle du rez-de-chaussée au centre social et culturel (attention pendant la période hivernal du jeudi 03/11/16 au 02/05/17. **Nous vous demandons d'accompagner votre enfant jusqu'à l'animateur, passage de la responsabilité de l'enfant et des informations importantes.** Des activités ludiques leur seront proposées.

#### 2-2 Le temps méridien,

Les animateurs viennent chercher les enfants dans les classes, ils cochent les présences et absences. Les enfants se déplacent en rang et en silence jusqu'au rez-de-chaussée pour le lavage de mains. Départ pour le restaurant scolaire du collège pour le 1er service. Les enfants en attente du second service participent à des jeux intérieurs ou extérieurs. Dès le retour à l'école, différentes activités sont organisées :

- Un planning est affiché en début de semaine, il propose chaque jour des activités variées pour un groupe d'environ 14 enfants, animées respectivement par chacun des animateurs à l'étage.
- Des espaces de jeux sous différentes formes seront mise en place au rez de chaussé ou en extérieur : jeux collectifs, jeux sportifs, jeux de société, jeux de construction, encadrés par des animateurs.
- En autonomie l'enfant peut jouer et pratiquer de petits ateliers manuels, coloriages...sous la surveillance d'un animateur.

Nous voulons accompagner les enfants dans la prise en charge du repas en les amenant à développer leur goût, dans le respect des autres et de soi, et faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. En lien avec le projet éducatif de l'association visant à développer l'autonomie des enfants nous les invitons à participer aux différentes tâches (service, débarrassage...). Nous incitons chaque enfant à goûter les plats et il leur est demandé de ne pas gaspiller la nourriture de quelque manière que ce soit.

#### 2-3 L'accueil de midi sans repas.

Les enfants inscrits restent à l'école avec le groupe d'enfant du second service et participent aux différents jeux jusqu'à leur départ.

#### 2-4 A l'accueil du soir

Les enfants inscrits, l'accueil se déroule au centre social et culturel. Les enfants descendent avec leurs camarades de classe ou l'animatrice les appellent et les invitent à se mettre en rang dans la salle ovale. Ils partent dès 16h40 et prennent leur goûter fourni par les familles au centre social et culturel. Les enfants peuvent faire leurs devoirs en autonomie ou des activités calmes afin de ne pas déranger ceux qui révisent.



Association loi 1901 financée par :



Si un changement a lieu par rapport à l'inscription de l'enfant, merci de venir le chercher dans l'école et d'en avertir l'animateur pour la sécurité des enfants.

Pour la période hivernal les accueils matin et soir seront à l'école, même organisation du 03 novembre jusqu'au 14 avril, merci de votre compréhension.

## 2-5 L'accueil des TAP

Les inscriptions se font de période à période (de vacances à vacances), nous vous incitons à une inscription à l'année, si votre emploi du temps le permet. **L'engagement de l'enfant est indispensable au bon fonctionnement des ateliers pendant tout le cycle.** Les enfants inscrits seront pris en charge dès 14h45 et pourront sortir de l'école qu'à 16h30. Attention toute inscription peut-être remise en cause pour le bien être de l'enfant ou de ces camarades suivant le comportement, la fatigue (pour certain élève) en lien avec l'école, parents, mairie et centre social et culturel.

Les enfants seront repartis suivant les groupes. Les lieux des activités ne sont pas tous à l'école, gymnase, collège, centre social & culturel, salle des fêtes...les déplacements se feront exclusivement à pieds sous la responsabilité des accompagnateurs. En cas de conditions météorologiques particulièrement défavorable, les enfants resteront à l'école avec une adaptation des ateliers.

Merci de nous préciser lors des inscriptions si l'enfant rentre seul à 16h30 ou prend les transports (taxi, bus). Si un enfant poursuit avec l'accueil du soir, il restera avec l'animatrice. Des groupes seront fait en début d'année, ils resteront le même, ce qui permet de découvrir les diverses activités.

## 2-6 L'accueil du Mercredi Evasions.

Les enfants inscrits descendent avec les instituteurs, l'animatrice fait l'appel, ils vont dans la salle ovale. Un repas est livré par Hauteville traiteur, ils mangent au restaurant scolaire primaire, des activités ludiques et éducatives sont proposés en lien avec le réseau des associations du plateau. Un planning mensuel est présenté sur le site. Un accueil de loisirs pour les Vacances est également proposé.

<http://les7lieux.centres-sociaux.fr/inscriptions/mercredi-evasion/>

## 3-Participation financière des familles et modalités de paiement.

Les accueils périscolaires sont payants, selon le barème des quotients familiaux, les tarifs sont fixés par la mairie. Une facture mensuelle sera adressée aux familles et réglée à l'ordre du centre social et culturel Les 7 lieux.

Tarif *	QF1 : 1 à 450€	QF2 : 451 à 660€	QF3 : 661 à 765€	QF4 : supérieur à 766€
Accueil matin et soir	0.85 €	0.90€	0.95€	1€
Accueil repas midi + inter cantine	3.20€R+ 1.20€	3.20€R+ 1.30€	3.20€R +1.40€	3.20€R + 1.50€

**\*Tarif différent sur les mercredis Evasions, renseignements au CSC.**

Nous vous demandons une régularisation des factures dès réception, nous restons à votre écoute pour tout problème financier.



Association loi 1901 financée par :



## 4-Les espaces à notre disposition.

- A l'école : une salle au rez-de-chaussée, une salle à l'étage, le préau et la cour. Les déplacements sont encadrés par les animateurs, aucun enfant ne peut circuler seul, pendant le temps d'accueil l'accès à la classe est interdite.
- Au centre social et culturel Les 7 lieux la salle du rez-chaussée, la bibliothèque et suivant les activités, la salle d'arts plastiques...
- Pour les temps d'activités : le gymnase, des salles au collège, salle des fêtes, boulodrome, peuvent être mis à disposition.

## 5-Conditions particulières :

Les enfants atteints de troubles de la santé (allergies, certaines maladies) sont pris en charge dans le cadre d'une démarche appelée Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire. En accord avec l'école, Sandrine Carteron responsable du secteur enfance est informée et participe, pour les enfants fréquentant les temps périscolaires, à la signature des PAI existants et un animateur responsable à accès aux éventuels médicaments.

**Attention, l'enfant ne sera pas accueilli aux accueils périscolaires tant que la famille n'aura pas engagé les démarches nécessaires.**

Lorsque des symptômes de maladie apparaissent pendant sa présence à l'accueil périscolaire, le matin, midi ou le soir, un animateur contacte la famille pour qu'elle vienne rechercher son enfant. L'enfant fiévreux ou contagieux ne peut être admis à l'accueil périscolaire. Les animateurs n'administrent pas de médicaments ni de soins particuliers courants, sauf si un PAI le prévoit. En cas de blessure ou de malaise susceptible de compromettre la santé de l'enfant, un animateur appelle les services de secours pour leur confier l'enfant, il prévient Sandrine Carteron, responsable du secteur enfance. Le responsable légal - ou la personne désignée à cet effet sur la fiche annuelle de renseignements - en est immédiatement informée. Dans ce but, les coordonnées téléphoniques figurant sur la fiche annuelle de renseignements doivent être à jour. Il appartient aux services de secours de déterminer par quels moyens l'enfant sera soigné et, le cas échéant, dans quel établissement hospitalier il sera conduit. Le Directeur ou un enseignant de l'école est informé de l'hospitalisation de l'enfant.

L'objectif global du projet à travers l'accueil périscolaire et les temps périscolaires, est de promouvoir le vivre ensemble dans un espace collectif. Des loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants sont proposés et sont des moments privilégiés. Leur organisation repose sur la mobilisation d'un ensemble d'acteurs éducatifs notamment issus des associations de jeunesse et d'éducation populaire ou sportives. Ces temps périscolaires construisent la vie de l'enfant au même titre que d'autres moments de sa journée.

L'inscription de votre enfant au centre social et culturel impose de respecter les consignes.



Association loi 1901 financée par :



## 5-1 Consignes à respecter :

- Les parents doivent respecter les horaires des différents accueils. Les parents sont donc responsables dès que l'enfant quitte les accueils, autorisation à fournir si l'enfant part seul.

- Les parents sont responsables de la conduite de l'enfant jusqu'à la salle d'accueil le matin ou il sera accompagné jusqu'à l'animatrice. Même condition pour le départ des enfants les soirs d'accueil sauf condition particulière vu avec Sandrine Carteron.

- **Les enfants inscrits doivent se conformer à un cadre éducatif, respect, écoute des consignes, politesse, avec les camarades, les animateurs et les agents de restauration.**

Respecter le matériel qui est mis à disposition. Des règles de vie seront mises en place avec la participation des enfants.

En cas de non-respect des règles, des sanctions seront appliquées, en cas d'incidents plus graves relatifs à l'attitude et à la sécurité de l'enfant ou de ses camarades après une rencontre avec la famille, une exclusion temporaire ou définitive peut être prise sur la décision de l'association. De même les comportements et les jeux dangereux ne seront pas tolérés.

### Les interdictions aux accueils.

- Interdiction de se déplacer seul à l'étage sans surveillance, l'enfant doit toujours être accompagné d'un adulte.

- pour la sécurité, interdiction de se pendre au grillage et monter au-delà du 1<sup>er</sup> étage des gradins.

- **Les jeux aux toilettes sont strictement interdits.**

- Interdiction d'emmener Téléphone, lecteur MP4, appareil photo en temps périscolaires.

- Des jeux de cartes et autres petits jeux de la maison sont interdits pour éviter toute gestion malheureuse.

Je reste disponible pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à me contacter au 0474353224 ou par mail [sandrine.carteron@centre-social-hauteville.com](mailto:sandrine.carteron@centre-social-hauteville.com) pour prendre rendez-vous.

-----  
Je soussigné(e)..... accepte les conditions du règlement du Centre Social et Culturel-les 7lieux.

Accepte le droit à l'image :  oui       non

Signature de l'enfant :

Signature des parents :



Association loi 1901 financée par :

